

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019

Détermination du tarif de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire explique qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de l'eau et de l'assainissement collectif. Ce prix n'a pas été modifié depuis septembre 2013.

Après avoir étudié plusieurs simulations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de l'eau et de l'assainissement à compter **du 1^{er} septembre 2019** comme suit :

Vente de l'eau potable :

Abonnement : **57 €**

Location compteur : **11 €**

Participation au m3 : **0.93 €**

Assainissement :

Abonnement : **65 €**

Participation au m3 : **0.80 €**

A ces tarifs s'ajouteront les redevances demandées par l'Agence de l'Eau.

Représentativité des communes à la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux :

Monsieur le Maire explique que les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Il présente les trois scénarios possibles :

COMMUNES	Droit commun 39	Accord local		
		36 conseillers	37 conseillers	38 conseillers
ALEYRAC	1	1	1	1
LA BEGUDE DE MAZENC	5	5	5	5
BEZAUDUN SUR BINE	1	1	1	1
BOURDEAUX	2	2	2	2
BOUVIERES	1	1	1	1
COMPS	1	1	1	1
CRUPIES	1	1	1	1
DIEULEFIT	11	9	9	9
EYZAHUT	1	1	1	1
MONTJOUX	1	1	1	2
ORCINAS	1	1	1	1
LE POET LAVAL	3	2	2	2
PONT DE BARRET	2	2	2	2
ROCHEBAUDIN	1	1	1	1
LA ROCHE SAINT SECRET	1	1	2	2
SALETTES	1	1	1	1
SOUSPIERRE	1	1	1	1
TEYSSIERES	1	1	1	1
LES TONILS	1	1	1	1
TRUINAS	1	1	1	1
VESC	1	1	1	1

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer à la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux le scénario N°3 à 38 conseillers avec un représentant supplémentaire pour les communes de Montjoux et Roche-Saint-Secret-Béconne.

Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de salsa

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Estelle LECERF, qui souhaiterait obtenir la mise à disposition de la salle des fêtes pour donner des cours de salsa les 5,7,9,12,14 et 16 août 2019 de 18h à 21h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la mise à disposition de la salle des fêtes à Mme Estelle LECERF aux dates et heures précitées et fixe le montant de cette mise à disposition à 50 euros.